

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

20 ans d'expertise au service des solidarités et de la santé
Drees
STATISTIQUE PUBLIQUE



JUIN
2018
NUMÉRO
1071

Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ?

Fin 2014, 1,4 million d'adultes de 18 à 24 ans ont leurs parents séparés. Dans près de neuf cas sur dix, ces jeunes ont vécu principalement chez un seul de leurs parents à la suite de la séparation (majoritairement leur mère). Résider chez un seul de ses parents distend les relations avec l'autre parent. Un jeune sur quatre déclare ainsi ne plus avoir de relation avec son père.

La séparation des parents, et notamment la conflictualité qu'elle peut impliquer, a des conséquences sur le devenir des jeunes. Ils sont moins souvent en études et leur niveau de diplôme est souvent moins élevé que celui des jeunes dont les parents forment un couple. Toutefois, lorsque les relations entre les parents sont bonnes les écarts de niveau de diplôme sont moindres.

Les jeunes dont les parents se sont séparés ont plus fréquemment quitté le domicile parental que les autres, en particulier si le parent avec qui ils ont vécu après la séparation a eu un enfant ou bel-enfant d'une nouvelle union. Ils déclarent plus souvent avoir pris un logement autonome pour devenir indépendant et moins souvent pour leurs études ou leur emploi. Toutefois, quand ils ont quitté le domicile parental, ils habitent moins loin d'au moins un de leurs parents.

Jacques Bellidenty (DREES)

Fin 2014, 1,4 million d'adultes âgés de 18 à 24 ans ont leurs parents séparés, soit un jeune adulte sur quatre. Pour la plupart d'entre eux, cette séparation est intervenue avant l'âge de 18 ans (plus de huit sur dix), à parts égales avant leurs 6 ans, entre 6 et 11 ans et entre 12 et 18 ans [tableau 1]. L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), menée conjointement par la DREES et par l'Insee fin 2014, permet de connaître leur situation vis-à-vis des études, du logement et du marché du travail (encadré 1).

Après la séparation de leurs parents, la majorité des jeunes ont vécu principalement avec leur mère (77 %¹). La résidence chez le père ou la résidence alternée sont minoritaires (respectivement 10 % et 8 %). Toutefois, les parents des catégories sociales les plus élevées (cadres et professions intermédiaires) ont plus souvent partagé la résidence des enfants (11 % contre 5 % pour ceux dont aucun des deux parents n'est cadre ou occupe une profession intermédiaire). Plus la séparation intervient tard dans la vie de l'enfant moins la résidence chez la mère est fréquente au profit de la résidence alternée d'abord puis de la résidence chez le père (Carrasco et Dufour, 2015). Ainsi, 87 % des jeunes ont principalement vécu avec leur mère

...

1. Les décisions de justice concernant la résidence d'enfants mineurs dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation ont attribué dans 73 % des cas la résidence à la mère en 2012 ; dans 78 % des cas en 2003 (Carrasco et Dufour, 2015). Dans l'enquête nationale sur les ressources des jeunes, on se fonde sur les déclarations des parents alors que l'enfant est adulte. Les séparations ont une ancienneté allant jusqu'à plus de 12 ans (44,5 %) et sont intervenues pour partie avant la loi du 4 mars 2002 instaurant la résidence alternée. L'enquête inclut aussi les séparations de parents non mariés qui n'ont pas eu recours à la justice. Enfin, sans qu'il soit possible de le vérifier, certaines gardes alternées ont pu se transformer en résidence exclusive chez la mère (Cretin, 2015), même si cela reste peu fréquent.

lorsque la séparation a eu lieu avant leurs 6 ans, 83 % lorsqu'ils avaient entre 6 et 11 ans et 71 % lorsqu'ils avaient entre 12 et 18 ans. Les résidences alternées et

chez le père sont un peu plus fréquentes pour les garçons que pour les filles (21 % contre 16 %) [Régner-Loilier, 2013 et Domingo, 2013].

Un quart des jeunes adultes de parents séparés n'ont plus de relation avec leur père

Quel que soit leur âge au moment de la séparation, les jeunes ont donc majoritairement vécu avec un seul de leur parent, souvent leur mère. Les relations de l'enfant avec le deuxième parent peuvent s'en trouver distendues à l'âge adulte (Régner-Loilier, 2013 et Vivas, 2008). Ainsi, 31 % des jeunes adultes dont les parents sont séparés n'ont plus de relation avec un de leurs parents, le plus souvent leur père (pour 27 % d'entre eux) [graphique 1]. Lorsqu'ils n'ont plus de relation avec un de leurs parents, ces jeunes adultes déclarent que cela est lié à la séparation (49 %) plutôt qu'à la distance géographique avec le parent (14 %). Par ailleurs, quelle que soit la modalité de résidence après la séparation, les filles font plus souvent part de tensions relationnelles avec leur père (tableau 2). Les contacts moins fréquents avec le père pendant l'enfance peuvent être un des éléments d'explication (Domingo, 2013). Toutefois, elles n'indiquent pas plus souvent que les garçons avoir rompu toute relation avec leur père. L'âge du jeune au moment de la séparation de ses parents ne semble pas non plus avoir d'effet sur les tensions avec ses parents, ni sur la perte de contact avec un des parents. Les jeunes qui étaient en résidence alternée entretiennent presque toujours des relations avec leurs deux parents. Ceci vient confirmer que vivre ensemble pendant l'enfance a un lien avec le fait de maintenir des relations à l'âge adulte.

Par ailleurs, pour un parent, avoir un enfant ou un bel-enfant au cours d'une nouvelle union distend également les relations avec le jeune. En effet, lorsqu'ils ont encore des relations avec leur père, quatre jeunes adultes sur dix déclarent qu'il y a des tensions entre eux lorsque le père vit avec un enfant issu d'une nouvelle union ou avec un bel-enfant. Quand il n'y a pas de nouvel enfant, les tensions ne sont plus relevées que par moins de trois jeunes adultes sur dix. Dans une moindre mesure, les relations avec leur mère sont aussi affectées quand il y a un nouvel enfant : 29 % déclarent que les relations sont tendues lorsqu'elle a refondé une famille contre 26 % dans le cas contraire.

ENCADRÉ 1

Sources et méthodes

Menée conjointement par la DREES et par l'Insee, l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) s'est déroulée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (ici représentatives de l'ensemble des DROM hors Mayotte).

Le champ de l'ENRJ est celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en logement ordinaire ou en logements collectifs (internat, cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs, gendarmerie, etc.).

Le dispositif comprend une interrogation des jeunes, ainsi que de leurs parents, avec une double interrogation lorsque ces derniers sont séparés. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Dans 5 200 cas, à la fois le jeune et au moins un de ses parents ont répondu à l'enquête. Parmi les 5 800 jeunes interrogés, près de 1 600 ont leurs parents séparés et dans 1 400 cas, au moins un questionnaire parent y est associé. Dans la moitié des cas (680), les deux parents ont répondu à l'enquête et dans le cas où un seul parent a répondu (720), il s'agit essentiellement de la mère (600).

Le questionnaire destiné aux jeunes adultes recense en détail les ressources dont ils disposent. L'enquête aborde également de multiples thèmes : le logement et les modes de cohabitation des jeunes, la santé, les relations entretenues avec les parents, leurs conditions de vie et les différentes étapes de passage à l'âge adulte.

Dans le cadre de cet article, les résultats sont principalement issus du questionnaire jeune auquel nous avons rajouté des informations disponibles uniquement dans les questionnaires parents (la modalité de résidence après la séparation, les relations entre les parents, la distance au domicile des parents, etc.). En cas de double interrogation, il y a parfois des incohérences entre les déclarations du père et de la mère. Ainsi, dans 120 cas (soit 18 %), les réponses du père et de la mère divergeaient quant à la modalité de résidence après la séparation. Pour ces derniers, la comparaison des répartitions entre les réponses des pères et des mères selon les différentes modalités nous a conduit à retenir les réponses des mères, qui s'avèrent plus cohérentes avec la répartition observée dans l'ENRJ lorsque les déclarations sont concordantes. Pour l'indicateur de relations entre les parents, en cas d'incohérence entre les déclarations (250 cas), ce sont les réponses du parent chez qui le jeune a principalement résidé après la séparation qui ont été conservées, et en cas de résidence alternée (ou autres), c'est la déclaration de la mère. Par ailleurs, l'indicateur de distance géographique entre les domiciles du jeune et de ses parents est construit à partir du logiciel METRIC qui permet de mesurer la distance la plus courte par la route entre le domicile des parents et le domicile du jeune.

TABLEAU 1

Répartition des jeunes de 18 à 24 ans de parents séparés selon les modalités de résidence après séparation et selon leur âge lors de la séparation

	Effectif	%
Nombre total de jeunes de 18 à 24 ans	5 385 000	100
dont les parents sont séparés	1 372 000	25
Modalité de résidence après la séparation		
Principalement chez la mère	1 058 000	77
Principalement chez le père	143 000	10
Alternée	112 000	8
Autres ¹	59 000	4
Âge au moment de la séparation		
Moins de 6 ans	399 000	29
Entre 6 et 12 ans	389 000	28
Entre 12 et 18 ans	371 000	27
18 ans ou plus	213 000	16

1. Dans un tiers de ces situations autres, le jeune était déjà adulte au moment de la séparation.

Lecture • Fin 2014, parmi les 5,4 millions de personnes âgées de 18 à 24 ans vivant en France (hors Mayotte), 1,4 million ont leurs parents séparés, soit un quart des jeunes adultes.

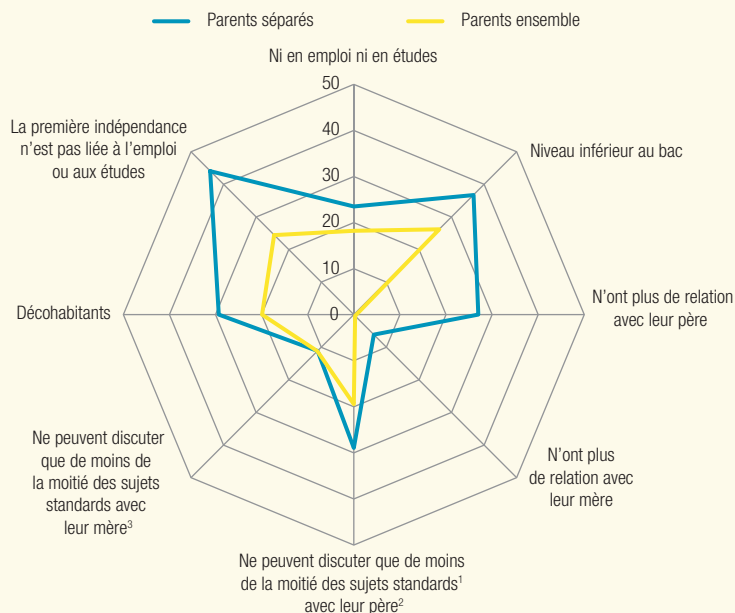
Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source • DREES, Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.



GRAPHIQUE 1

Comparaison des caractéristiques des jeunes adultes de parents séparés avec celles des jeunes dont les parents forment un couple



1. Argent, loisirs, politique, études/situation professionnelle, vie quotidienne, culture, sexualité, vie sentimentale.

2. Sur le champ des jeunes qui ont encore des relations avec leur père.

3. Sur le champ des jeunes qui ont encore des relations avec leur mère.

Lecture • 24 % des 18-24 ans dont les parents sont séparés ne sont ni en emploi ni en études contre 18 % des jeunes dont les parents forment un couple.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) dont les deux parents sont encore en vie.

Source • DREES, Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Les jeunes adultes de parents séparés, quand ils ont des relations avec leur père, discutent moins souvent avec lui que les autres jeunes d'argent, de loisirs, de politique, des études, de culture, de la vie quotidienne, de leur vie sentimentale ou sexuelle. Pourtant, ces jeunes adultes de parents séparés déclarent autant que l'ensemble des jeunes pouvoir discuter de ces sujets avec au moins un de leurs parents. Ils peuvent en parler avec leur mère aussi fréquemment que les autres. En revanche, seulement 71 % peuvent aborder au moins la moitié de ces sujets avec leur père, contre 81 % des jeunes dont les parents forment un couple.

Moins souvent en cours d'études, ils sont plus souvent inactifs ou au chômage

Fin 2014, seuls 45 % des 18-24 ans dont les parents sont séparés poursuivent des études, contre 53 % de ceux dont les parents forment un couple. La durée des études des enfants de parents séparés

avant leur majorité serait réduite de six mois à un an en moyenne (Archambault, 2002). Ils ne sont, par ailleurs, pas plus souvent en emploi, mais, au contraire, plus fréquemment inactifs ou au chômage : un jeune sur quatre n'est ni en emploi ni en cours d'études quand ses parents sont séparés, contre moins d'un sur cinq quand les parents sont ensemble. Ils sont en outre sortis du système scolaire moins diplômés que les jeunes dont les parents forment un couple. En effet, lorsqu'ils ne sont plus en études, près de la moitié des jeunes adultes de parents séparés déclarent avoir un niveau inférieur au baccalauréat contre 36 % des autres jeunes.

Ces résultats peuvent être en partie influencés par les différences d'environnement social entre les jeunes dont les parents sont séparés et les autres. En effet, les jeunes de parents séparés résident après la séparation plus souvent avec leur mère et les femmes occupent plus souvent des fonctions d'employés (ou d'ouvriers) que les hommes. Ainsi, dans 57 % des cas les

jeunes adultes de parents séparés ont principalement vécu avec un parent ouvrier ou employé alors que 45 % des jeunes dont les parents forment un couple étaient dans cette situation². Or, les enfants d'ouvriers ou d'employés interrompent leurs études plus tôt que les enfants de cadres ou professions intermédiaires. Malgré tout, même en tenant compte de la catégorie socioprofessionnelle des parents, les jeunes dont les parents sont séparés, sont moins diplômés que les autres³ (tableau 3) [tableau complémentaire A]⁴. Des difficultés scolaires peuvent intervenir tôt dans la vie de l'enfant ; en partie parce que la présence d'un seul parent dans le quotidien de l'enfant réduit le suivi régulier des devoirs et l'implication dans la vie scolaire (Cretin, 2012). Les jeunes de parents séparés sortent du système scolaire plus souvent que les autres par lassitude, ou pour des raisons personnelles ou financières. Ils déclarent, en revanche, moins que les autres avoir atteint le niveau d'études souhaité (44 % contre 57 %). Ces jeunes adultes sont souvent aidés par un seul de leurs parents pendant leurs études : ils sont 38 % à n'être aidés financièrement que par leur mère. Toutefois, ils ne sont pas plus nombreux que ceux dont les parents forment un couple à exercer une activité rémunérée parallèle.

Pendant leurs études, les jeunes adultes de parents séparés se projettent aussi moins loin. En effet, ils sont 26 % à ne pas viser un niveau d'étude au-delà de deux ans après le baccalauréat contre 18 % dans le cas où les parents forment un couple⁵. Réciproquement, 52 % d'entre eux souhaitent poursuivre leurs études jusqu'à cinq ans ou plus après le baccalauréat contre près de 60 % pour ceux dont les parents sont ensemble (tableau complémentaire B).

Un effet de moindre ampleur quand les relations entre les parents sont bonnes

L'effet de la séparation sur la réussite scolaire peut toutefois être moins important que celui des tensions existant entre les parents avant la séparation (Piketty, 2003). L'enquête nationale sur les ressources des jeunes permet de connaître les relations entre les parents séparés seulement au moment de l'enquête. Quand ceux-ci entretiennent de bonnes relations, leurs

• • •

2. La catégorie sociale correspond ici à celle du parent chez qui le jeune a principalement résidé après la séparation. Dans les autres cas (résidence alternée, jeunes déjà indépendants au moment de la séparation ou parents en couple), la catégorie sociale correspond à celle du parent qui a les revenus les plus élevés au sein du ou des ménage(s) des parents. L'utilisation de la catégorie socioprofessionnelle du parent de référence s'inspire des travaux de Laurette Cretin sur l'impact de la séparation sur la réussite scolaire.

3. Quand ils sont encore en études, les jeunes de parents séparés ont, à caractéristiques équivalentes, plus souvent un niveau de diplôme qui est inférieur à deux ans après le baccalauréat que les autres jeunes adultes.

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

5. L'écart reste significatif à autres caractéristiques données : sexe et âge du jeune adulte, catégorie socioprofessionnelle des parents (tableau complémentaire B).

TABLEAU 2

Effet des caractéristiques liées à la séparation sur l'existence de tensions entre le jeune et son père ou sa mère

	Existence de tensions entre le père et le jeune			Existence de tensions entre la mère et le jeune		
	%	effet marginal	p-value	%	effet marginal	p-value
Configuration familiale						
Le parent n'a pas reconstruit de famille	29,4	réf.		26,2	réf.	
Le parent a reconstruit une famille ¹	43,4	14,5	***	29,0	6,8	*
Âge à la séparation des parents						
Moins de 6 ans	32,0	0,2	ns	26,4	0,3	ns
Entre 6 et 12 ans	34,2	5,8	ns	29,5	4,8	ns
Entre 12 et 18 ans	27,0	réf.		24,4	réf.	
18 ans ou plus	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Modalités de résidence après la séparation						
Principalement avec la mère	32,9	réf.		26,4	réf.	
Autres (principalement chez le père, alternée, indépendant à la séparation, etc.) ²	29,6	-2,4	ns	28,9	4,0	ns
Âge du jeune						
Moins de 20 ans	35,4	réf.		31,7	réf.	
Plus de 20 ans	29,0	-7,7	***	22,9	-8,7	***
Sexe du jeune						
Femme	38,3	13,4	***	27,9	2,7	ns
Homme	25,4	réf.		25,3	réf.	

nd : données non diffusables du fait de faibles effectifs.

Seuil de significativité : *** (p-value<0,01), ** (p-value<0,05), * (p-value<0,1), ns (non significatif).

Résultats produits à partir d'un modèle logistique simple.

1. Le parent a un enfant ou un bel-enfant d'une nouvelle union, avec lequel il vit.

2. Dans un tiers de ces situations autres, le jeune était déjà adulte au moment de la séparation.

Lecture • Lorsqu'ils entretiennent des relations avec leur père, 29,4 % des jeunes adultes de parents séparés déclarent qu'il existe des tensions entre leur père et eux lorsqu'il n'a pas reconstruit de famille contre 43,4 % dans le cas contraire (soit 14 points d'écart). À caractéristiques équivalentes, lorsqu'ils entretiennent toujours des relations avec leur père, les jeunes adultes de parents séparés dont le père a reconstruit une famille ont une probabilité de 14,5 points supérieure aux jeunes adultes dont le père n'a pas reconstruit de famille de déclarer des tensions dans leurs relations.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) dont les deux parents sont séparés et qui entretiennent toujours des relations avec leurs parents.

SOURCE • DREES, Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

enfants ont moins souvent un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat (42 % contre 49 % des jeunes adultes sortis du système scolaire dont les parents ont de mauvaises relations). En outre, par rapport aux jeunes dont les parents forment un couple, à caractéristiques identiques, ils n'ont pas significativement plus souvent un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. Par ailleurs, les jeunes qui entretiennent des relations avec leurs deux parents séparés ne sont pas plus souvent au chômage ou inactifs que les autres⁶. Ils sont certes moins souvent en études, mais cette fois au profit de l'emploi (33 % contre 29 % pour les jeunes adultes de parents en couple).

Plus souvent en logement autonome, ils vivent moins loin de leurs parents

Résider avec au moins un de ses parents de façon permanente (cohabitation) ou

une partie du temps seulement (semi-cohabitation) est la situation la plus habituelle des jeunes entre 18 et 24 ans, que leurs parents forment un couple ou non (*tableau 4*). Toutefois, les jeunes adultes de parents séparés sont plus souvent non-cohabitants : 29 % vivent de façon permanente dans leur propre logement sans aucun de leurs parents contre 20 % des autres jeunes. Cela reste vrai en tenant compte du statut d'activité : qu'ils soient en cours d'études, en emploi, au chômage ou inactifs, les jeunes dont les parents sont séparés sont davantage non-cohabitants (*tableau 5*). Cette décohabitation plus précoce est aussi étroitement liée à la configuration familiale du ou des parent(s) chez qui le jeune a vécu après la séparation. En effet, lorsque ce parent vit avec un enfant ou un bel-enfant issu d'une nouvelle union⁷, les jeunes quittent davantage le domicile parental que les enfants de parents non-séparés. Pour les autres

jeunes dont les parents sont séparés, cela est moins souvent le cas, y compris lorsque l'on tient compte de leurs autres caractéristiques (*tableau complémentaire C*).

Quand ils ont déjà habité un logement indépendant de leurs parents⁸, 76 % des jeunes adultes dont les parents sont ensemble le font la première fois pour leur emploi ou leurs études, contre 56 % des jeunes dont les parents sont séparés. Ces derniers avancent plus souvent le souhait d'avoir leur indépendance ou de vivre avec leur partenaire, comme motivation à ce premier départ (37 % contre 22 % des autres jeunes). Cela est encore plus marqué quand le parent avec qui le jeune a vécu après la séparation a un enfant d'une nouvelle union. Dans ce cas, seulement 48 % des jeunes prennent un premier logement pour leur emploi ou leurs études, soit 28 points de moins que ceux dont les parents forment un couple⁹.

...

6. On peut établir un lien entre l'absence de relation avec les parents et le niveau ou la poursuite des études mais il est difficile de conclure sur l'effet de la qualité des relations avec les parents. En effet, les jeunes peuvent entretenir de mauvaises relations avec leurs parents parce qu'ils ont des difficultés scolaires mais leurs mauvaises relations avec leurs parents peuvent également entraîner des difficultés scolaires.

7. Les jeunes ayant vécu en résidence alternée après la séparation et dont au moins un des deux parents a un enfant d'une nouvelle union sont inclus dans cette catégorie.

8. Que les jeunes soient semi-cohabitants ou non-cohabitants.

9. Toutefois, l'enquête ne permet pas de savoir si la reconfiguration familiale a eu lieu avant ou après la première décohabitation du jeune adulte.

TABLEAU 3

Effet de la séparation sur le niveau d'études des jeunes adultes sortis du système scolaire

	Probabilité d'avoir un niveau inférieur au bac pour les jeunes sortis du système scolaire				
	%	En ne tenant pas compte des relations entre les parents séparés		En tenant compte des relations entre les parents séparés	
		effet marginal	p-value	effet marginal	p-value
Configuration familiale des parents					
Ensemble	36,4	réf.		réf.	
Séparés, dont :	47,1	6,8	***		
bonnes relations entre les deux parents ¹	41,9			4,9	ns
mauvaises relations entre les deux parents	49,2			9,8	***
Âge du jeune					
18 ans	53,2	24,4	***	23,8	***
19 ans	55,7	26,7	***	26,1	***
20 ans	46,8	18,4	***	17,8	***
21 ans	40,2	14,5	***	14,0	***
22 ans	39,8	14,0	***	13,5	***
23 ans	38,4	13,1	***	13,1	***
24 ans	26,4	réf.		réf.	
Sexe du jeune					
Femme	38,9	réf.		réf.	
Homme	40,4	2,5	ns	2,2	ns
Catégorie socioprofessionnel du/des parents ²					
Cadre ou profession intermédiaire	23,4	-21,9	***	-22,5	***
Employé ou ouvrier	47,8	réf.		réf.	
Non salarié	31,1	-14,7	***	-15,2	***
Autres	nd	nd	nd	nd	nd

nd : données non diffusables du fait de faibles effectifs.

Seuil de significativité : *** (p-value<0,01), ** (p-value<0,05), * (p-value<0,1), ns (non significatif).

Résultats produits à partir d'un modèle logistique simple.

1. Bonnes relations : les parents déclarent entretenir d'excellentes ou de bonnes relations. Mauvaises relations : les parents déclarent entretenir des relations conflictuelles, tendues ou violentes, ne (presque) pas entretenir de relation ou des relations « ni bonnes, ni mauvaises ».

2. La catégorie sociale correspond à celle du parent chez qui le jeune a résidé après la séparation, dans les autres cas, la catégorie sociale correspond à celle du parent qui a les revenus les plus élevés au sein du ou des ménages des parents.

Lecture • 36,4 % des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système scolaire dont les parents forment un couple ont un niveau inférieur au baccalauréat contre 47,1 % lorsque les parents sont séparés, soit 10,7 points d'écart. À caractéristiques équivalentes, les jeunes sortis du système scolaire dont les parents sont séparés ont une probabilité d'avoir un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat qui est de 6,8 points supérieure à celle des jeunes sortis du système scolaire dont les parents forment un couple.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans sorties du système scolaire et résidant en France (hors Mayotte) dont les deux parents sont encore en vie.

Source • DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

TABLEAU 4

Situation résidentielle des jeunes adultes et reconfiguration familiale des parents

Configuration familiale des parents	En %			
	Cohabitant	Semi-cohabitant ²	Non cohabitant	Total
Parents ensemble	59	21	20	100
Parents séparés, dont :	54	16	29	100
Le parent chez qui le jeune a résidé après la séparation n'a pas reconstruit de famille	59	17	24	100
Le parent chez qui le jeune a résidé après la séparation a reconstruit une famille ¹	52	16	32	100

1. Le parent, ou au moins un des deux parents en cas de résidence alternée, a un enfant ou un bel-enfant d'une nouvelle union, avec lequel il vit.

2. Le jeune réside dans un logement avec au moins un de ses parents et dans un autre logement sans aucun de ses parents.

Note • Le champ des enfants de parents séparés inclut les jeunes qui étaient déjà indépendants au moment de la séparation.

Lecture • Fin 2014, 20 % des jeunes adultes dont les parents forment un couple sont non cohabitants : ils n'habitent plus chez leurs parents, soit 12 points de moins que les jeunes adultes dont les parents sont séparés et dont le parent hébergeant après la séparation a un enfant ou un bel enfant dans le cadre d'une nouvelle union.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) dont les deux parents sont encore en vie.

Source • DREES, Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Lorsqu'ils quittent le ou les domiciles parentaux, plus de six jeunes adultes de parents séparés sur dix le font à moins de 50 kilomètres d'un de leurs parents. Moins de la moitié des jeunes dont les parents sont en couple résident en deçà de cette dis-

tance. Les jeunes adultes de parents séparés s'éloignent moins pour étudier. En effet, pour leurs études, ils résident dans 40 % des cas à moins de 50 kilomètres d'un de leurs parents contre seulement 25 % des autres jeunes. Par ailleurs, ces jeunes adultes

de parents séparés vivent un peu plus souvent en couple cohabitant que ceux dont les parents sont ensemble (16 % contre 11 %). Ils vivent aussi plus fréquemment avec une autre personne dans leur logement indépendant (en colocation, par exemple).



TABLEAU 5

Proportion de jeunes non-cohabitants, selon le statut d'activité et la situation des parents

En %

Configuration familiale des parents	Part des jeunes non cohabitants			
	En études	En emploi	Au chômage ou inactifs	Ensemble
Parents ensemble	14	31	19	20
Parents séparés	22	44	23	29

Lecture • Fin 2014, 14 % des jeunes encore en études et dont les parents forment un couple vivent de façon permanente dans leur propre logement (non-cohabitants), soit 8 points de moins que les jeunes en études dont les parents sont séparés.

Champ • Personnes âgées de 18 à 24 ans en France (hors Mayotte) dont les deux parents sont encore en vie.

Source • DREES, Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.



POUR EN SAVOIR PLUS

- **Sur le site de la DREES**, voir la page d'information sur l'enquête nationale sur les ressources des jeunes : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Études et statistiques, Open-data, Famille, enfance, jeunesse, Article, Enquête nationale sur les ressources des jeunes.
- **Archambault, P.** (2002, mai). Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? Ined, *Population & Sociétés*, 379.
- **Bourreau-Dubois, C., Chambaz, C. et Thélot, C.** (2016, mars). Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance. CNIS, *Rapport d'un groupe de travail du CNIS rattaché à la commission « Démographie et questions sociales »*.
- **Carrasco, V., Dufour, C.** (2015, janvier). Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000. Ministère de la justice, *Infostat justice*, 132.
- **Castell, L., Missègue, N., Portela, M. et Rivalin, R.** (2016, novembre). Les ressources des 18-24 ans en 2014. De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité. Insee, *Insee Analyses*, 28.
- **Cretin, L.** (2012, décembre). Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? DEPP, *Éducation et formation*, 82.
- **Cretin, L.** (2015, décembre). Résidence et pension alimentaire des enfants de parents séparés : décisions initiales et évolutions. Insee, *Insee Référence, Couples et familles* (édition 2015).
- **Domingo, P.** (2013, octobre). Les modalités de résidence des enfants de parents séparés. CNAF, *l'essentiel*, 139.
- **Piketty, T.** (2003, décembre). The Impact Of Divorce On School Performance: Evidence From France, 1968-2002. *Discussion paper series*, 4146.
- **Régnier-Loilier, A.** (2013, mai). Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant. Ined, *Population et sociétés*, 500.
- **Vivas, E.** (2008, juin). Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes. Insee, *Insee Première*, 1196.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaire de rédaction : Fabienne Brifault

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384